



## CODE ETHIQUE DU DIRIGEANT

Le dirigeant occupant ses fonctions sous la responsabilité du Conseil d'Administration du HGD, doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur ses joueurs et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation morale et sociale auprès des joueurs et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ses joueurs qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et le hockey comme une fin en soi mais comme un outil d'éducation.

Afin d'accomplir sa tâche avec succès, le dirigeant doit :

- A** Assurer sa tâche de manière ponctuelle et régulière, encadrer son équipe lors des matchs, tournois amicaux ou officiels et être le lien entre les parents et le club.
- B** Connaître, respecter et faire respecter les règles du hockey amateur.
- C** Respecter et défendre les décisions des arbitres en tout temps, et exiger un comportement similaire des joueurs.
- D** Sensibiliser ses joueurs à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements.
- E** Dédramatiser la défaite et éviter de surévaluer la victoire.
- F** Respecter les entraîneurs, joueurs et supporters adverses, les officiels et exiger un comportement identique de ses joueurs.
- G** Apprendre aux joueurs que les règlements visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant.
- H** Se rappeler que la victoire à tout prix amène l'utilisation de méthodes douteuses et que le domaine sportif concerne les encadrants sportifs et non le dirigeant.
- I** Avoir un comportement exemplaire et sensibiliser ses joueurs aux problèmes liés à la consommation de produits illicites : (Tabac, alcool, drogue, dopage...)
- J** Informer le Conseil d'Administration de tout problème survenu au sein de l'équipe.

Date :

Signature précédée de la mention lu et approuvé :

Fait en double exemplaires dont 1 remis au signataire